

non pas dans une optique de bureaucratie, de technocratie, d'organisation et d'ordinateur, optique à laquelle, je l'avoue, le premier ministre et le président du Conseil privé me semblent songer, et qui prévoirait une heure pour telle chose, un jour pour telle autre, un jour et demi pour ceci, 40 minutes pour cela, et 60 minutes pour autre chose. Il ne s'agit pas de quelque chose qu'on peut enregistrer sur un ruban et faire passer dans un ordinateur. Jamais de la vie je n'y comprendrai quoi que ce soit.

Si d'autre part on parle d'efficacité dans les fonctions du Parlement, les fonctions de ses membres qui sont ici pour parler au nom de la population du Canada, tous et chacun, députés de l'arrière-ban ou des banquettes ministérielles, alors naturellement on peut arriver à une conclusion raisonnable, car dans ce cas, on examine une mesure, on constate qu'elle ne contient que trois ou quatre articles, que le principe n'en est pas extrêmement litigieux et qu'elle peut être expédiée en un demi-journée. Ou on peut parcourir le bill d'ensemble modifiant le Code criminel et signaler au comité qu'il s'agit d'une mesure imposante qui touche un grand nombre de questions, qui suscite des réactions profondes et que nous le débattons pendant trois, quatre ou cinq jours pour nous assurer que toutes les opinions sont exprimées comme il se doit au Parlement. C'est la raison de notre présence ici.

C'est la seule façon de concilier l'antagonisme entre le souci d'efficacité et la liberté d'expression. Voilà pourquoi l'opposition ne saurait laisser à la seule discrétion du gouvernement de décider quel délai est raisonnable et quel horaire imposer à tel ou tel débat tant à la Chambre qu'aux comités permanents et spéciaux, ainsi que des députés l'ont fait valoir au gouvernement. Je ne prétends pas pour autant que ce gouvernement soit pire que ses prédécesseurs. Mon appartenance et mes convictions politiques m'empêchent de croire que nous avons déjà eu le gouvernement idéal pour le Canada.

L'hon. M. Turner: Vous manquez d'expérience.

M. Lewis: Vous avez peut-être raison. Ce n'est pas que je me méfie des membres du gouvernement; en tant qu'hommes je leur fais confiance. Tous les membres de l'opposition conviendront, j'en suis sûr, que ce sont des hommes honorables. Ceux qui sont mariés ne battent pas leur femme, ni leur chien s'ils en ont un. On peut compter sur leur honnêteté et leur bonté en circonstances normales. On devine pourquoi j'ai dit «ceux qui sont

[M. Lewis.]

mariés». Toutefois, on ne peut confier à un groupe restreint d'hommes le pouvoir de réglementer, de subvertir et de saper le fonctionnement efficace du Parlement au détriment des Canadiens.

J'ai épuisé mon temps de parole, monsieur l'Orateur, et je vais terminer comme j'ai commencé. J'adjure le président du Conseil privé, le ministre responsable du contenu du rapport, d'envisager sérieusement de faire cette concession au Parlement, c'est-à-dire de laisser le comité de la procédure s'entendre à l'amiable pour le reste de la session, fort de l'autorité que lui confère le Règlement que le comité dont il faisait partie a proposé, de former un comité permanent.

Le président du Conseil privé a pris un engagement hier soir. Il l'a pris avec nous et il a dû penser qu'il n'y perdait rien. Quand le président du Conseil privé parlera au député de Rosedale, il pourra lui dire: «J'ai fait cette promesse à l'opposition et je dois la tenir.» Il a promis que ce comité permanent examinera les règles qui seront en vigueur d'ici la fin de la session. Je le supplie de le faire afin que ce débat ne se prolonge pas, que nous puissions aborder les mesures législatives que le gouvernement dit vouloir nous présenter.

Si l'opposition ne se comporte pas bien d'ici la fin de la session, si le comité de la procédure ne fonctionne pas parce qu'on ne peut s'entendre, ceux d'entre nous qui tiennent à ce qu'il fonctionne seront ici à la prochaine session pour écouter le ministre exposer ses projets d'amélioration. Mais si l'on parvient à prouver que ce comité fonctionne, il vaut sûrement mieux s'entendre sur la répartition du temps que de l'imposer de façon arbitraire. Je supplie le président du Conseil privé d'accepter cette suggestion, même à ce stade-ci, afin qu'on puisse voir s'il n'est pas possible d'en arriver à un Parlement stabilisé où la collaboration règne, comme chacun le désire.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, les discours du député d'York-Sud (M. Lewis) et d'autres m'avaient convaincu que le but du nouveau Règlement était de limiter à deux mois environ la durée d'un débat. J'ai dû les relire pour me convaincre du contraire. Il ne s'agit pas du tout de limiter les débats. Nous pourrions consacrer plus de temps aux débats car les quinze ou seize comités libéreront la Chambre d'un lourd fardeau et nous pourrions débattre à loisir les sujets de notre choix.

● (4.50 p.m.)

Il s'agit de savoir quel sujet sera débattu. D'après le nouveau Règlement, l'opposition